

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 02.10.2025 - Dépôts clandestins Bd. Belgica  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeekirisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Mohamed Adahchour  
Conseiller communal  
Rue de Flessingue 8 bte1  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 07/11/2025

**Objet : votre question écrite du 02.10.2025 relative aux dépôts clandestins devant une boulangerie du Boulevard Belgica.**

Monsieur le Conseiller communal,

La problématique que vous soulevez est bien connue de nos services. Toutefois, il est important de préciser que le boulevard Belgica est une voirie régionale, relevant donc de la compétence de l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP).

Nos services ont immédiatement relayé la plainte du commerçant auprès de l'ABP. Celle-ci nous a confirmé avoir effectué des contrôles le 16 octobre dernier par ses agents de verbalisation, malheureusement sans résultat concret à ce jour. Nous espérons disposer de davantage d'éléments pour vous répondre, mais cela n'a pas été possible pour l'instant. Nous restons néanmoins en contact avec l'ABP afin d'obtenir un suivi plus soutenu sur cette situation, notamment en ce qui concerne la surveillance et les interventions de nettoyage.

Je comprends la frustration du commerçant, qui ne devrait pas avoir à se perdre dans les méandres institutionnels pour obtenir une réponse claire. Nous continuerons donc à assurer un rôle de relais et de suivi auprès de l'ABP afin que des solutions durables puissent être envisagées. Le commerçant peut également me contacter directement à l'adresse [melbouzidi@molenbeekirisnet.be](mailto:melbouzidi@molenbeekirisnet.be) ou par téléphone au 02/563.13.01 ou le service de la propriété publique au [propretepublique1080@molenbeekirisnet.be](mailto:propretepublique1080@molenbeekirisnet.be) ou au numéro vert 0800 99 343

Nos services de la Propreté publique et de la Cellule Incivilités collaborent néanmoins régulièrement avec l'ABP afin de renforcer la coordination sur le terrain.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amer GJANAJ.

**De :** ADAHCHOUR Mohamed <madahchour@molenbeekirisnet.be>

**Envoyé :** jeudi 2 octobre 2025 16:11

**À :** EL BOUZIDI Mohammed <melbouzidi@molenbeekirisnet.be>

**Objet :** Question écrite: Dépôts clandestins devant la boulangerie du boulevard Belgica 2

Monsieur l'échevin,

Un commerçant, propriétaire d'une boulangerie située au boulevard Belgica n°2, m'a interpellé concernant une situation qui devient invivable devant son établissement.

Il explique que l'espace public, juste devant son commerce, est devenu un véritable dépotoir. Ses voisins y déposent régulièrement des déchets de manière clandestine, ce qui donne une image déplorable des lieux, attire les nuisibles (notamment des rats) et cause des désagréments graves pour son activité commerciale.

Le commerçant a tenté à plusieurs reprises de régler la situation à l'amiable avec ses voisins, allant même jusqu'à leur proposer un arrangement insolite : leur offrir le pain quotidien en échange de la fin des dépôts sauvages. Malheureusement, après quelques jours d'amélioration, les dépôts ont repris de plus belle.

Il m'a également expliqué avoir déjà pris lui-même contact avec la commune, mais qu'à chaque fois il a été renvoyé de service en service, sans jamais obtenir de réponse concrète ni de solution.

Cette situation a déjà eu des conséquences économiques réelles : une école, qui venait auparavant quotidiennement chercher des sandwiches pour ses élèves, a décidé en début d'année de mettre fin à cette collaboration à cause de l'état des abords du commerce.

Face à cette situation, le commerçant m'a confié avoir même songé à installer lui-même un grillage autour de l'arbre situé devant son commerce, ce qui, nous le savons, ne constitue évidemment pas une solution adéquate ni autorisée.

Dès lors, je souhaiterais savoir :

- Quelles mesures la commune peut-elle mettre en place pour aider ce commerçant face à ces dépôts clandestins ?
- Est-il possible de renforcer la surveillance et/ou les sanctions dans ce secteur ?
- Existe-t-il des solutions concrètes (pose de caméras mobiles, aménagement adapté autour de l'arbre, interventions renforcées des services de propreté, etc.) afin de mettre un terme à cette situation qui nuit autant à l'image du commerce qu'au cadre de vie du quartier ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et pour l'attention que vous porterez à ce dossier urgent.

Bien à vous,

Mohamed Amine Adahchour

Conseiller communal – Molenbeek-Saint-Jean

Téléphone : +32 484 530 802